

Les outils-clés de communication et d'information



Afficheur dynamique

Afficheur dynamique

- Information et communication sur l'offre des transports en commun.
- Visibilité des transports en commun (train/bus/tram) à l'intérieur de votre entreprise par le biais de l'installation d'un écran dans votre réception ou l'affichage des horaires train/bus/tram dans votre intranet en temps réel.
- Visibilité des transports en commun (train/bus/tram) aux pôles d'échange.



Stand d'information

Stand d'information

Possibilité d'organiser une campagne d'information en interne de l'entreprise avec le stand d'information du *Verkéiersverbond* qui vient directement dans votre entreprise pour répondre à toute question au sujet des transports en commun et pour diffuser la documentation d'information nécessaire (flyers, brochures, carte réseaux, horaires, tarification, etc.).

Carte d'accessibilité

Carte d'accessibilité

Lignes de bus desservant les arrêts de bus à proximité du site

Lignes de bus régionales et transfrontalières (RGTR)

Réseau de bus desservant le site

Réseau régional et transfrontalier (RGTR)

Verkéiersverbond Arrêts de Bus

www.mobilité.lu

Documents d'information

mPass

Labonnement annuel à tarif réduit pour les salariés d'entreprises et administrations établies au Luxembourg

LOOSS ET RULLEN

LES TRANSPORTS PUBLICS TARIFS ET BONS TUYAUX

ligne 227 Luxembourg Bertrange

Exemple d'un dépliant horaire d'une nouvelle ligne de bus



AVL | CFL | LUXTRAM | RGTR | TICE

Verkéiersverbond - Communauté des Transports
Établissement public
www.verkeiersverbond.lu

Plan de Mobilité Entreprise

LE PLAN DE MOBILITÉ ENTREPRISE

UN OUTIL AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DURABLE



© 11/2017 Verkéiersverbond



2465 2465

mobile app

mobilitéit.lu



GET OUR FREE APP

mConcept by Verkéiersverbond

mConcept

«Le Plan de Mobilité Entreprise - un outil au service de la mobilité durable»

Qu'est-ce que mConcept ?

mConcept est la dénomination du management de la mobilité offert par le *Verkéiersverbond*. *mConcept* consiste à agir sur la demande en déplacements dans l'intention de réduire l'usage de la voiture individuelle et de promouvoir l'usage des modes de transport durable.

Il s'adresse aux administrations et aux entreprises en vue de changer les comportements de déplacement des employés et salariés. Le management de la mobilité est principalement fondé sur la sensibilisation par l'information et la communication d'alternatives et intègre des mesures dites «softs», reposant souvent sur une réorganisation et des partenariats.

Besoin d'agir ?

Agir sur les conditions de mobilité de vos employés, clients et fournisseurs peut apporter des améliorations considérables en termes de compétitivité et de satisfaction des employés/clients pour votre entreprise !

Indicateurs évidents d'une nécessité d'agir sur la mobilité :

- Stress et fatigue des employés liés à la congestion des axes routiers.
- Frais élevés liés à la voiture (déplacements, entretiens, stationnement).
- Problèmes d'accessibilité au site à cause d'un manque de places de stationnements.
- Manque d'informations sur les modes de transport durable.
- Volonté de s'engager dans une démarche de développement durable et de se doter d'une image «verte» et «durable».

Qu'est-ce qu'un Plan de Mobilité Entreprise ?

Le Plan de Mobilité Entreprise est un outil au service de tout employeur souhaitant favoriser les déplacements durables des personnes et des biens liés à son activité que ce soient des entreprises, des collectivités ou des administrations.

La démarche vise à aborder d'une manière globale et intégrée la problématique de tous les déplacements liés à l'activité professionnelle en prenant un ensemble de mesures concrètes pour rationaliser les déplacements quotidiens des usagers d'un site et de développer des modes de déplacement respectant plus de l'environnement.

Services à la personne et organisation interne de l'entreprise :

téléconférences ; télétravail

Transports en commun :

promotion de l'offre (train/bus/tram)
p.ex. **mPass**

Covoiturage :

réduire les transports individuels motorisés

Aménagements :

garantir la qualité des aménagements urbains (pistes cyclables et piétonnes sécurisées)



Modes doux / actifs :

infrastructures, action
« Mam Vélo op d'Schaff »

Communication et information :

conseil en mobilité

Optimisation du parc de véhicules :

p.ex. intégration du carsharing,
gestion de stationnement automobile

mConcept

Enjeux et objectifs

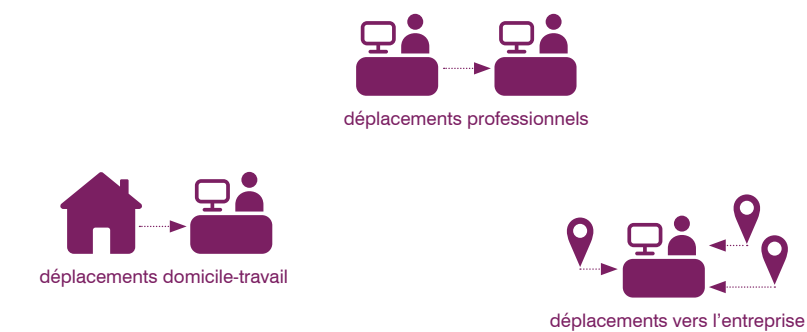
Enjeux

Les enjeux du Plan de Mobilité Entreprise s'inscrivent dans une démarche de développement durable à part entière et se regroupent autour de 3 dimensions :

- **La dimension sociale :**
Améliorer la qualité de vie au travail en facilitant les déplacements (stress, embouteillages, fatigue, etc.).
- **La dimension économique :**
Réduire les coûts liés aux déplacements quotidiens en proposant de nouveaux modes alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, covoiturage, auto-partage etc.).
- **La dimension environnementale :**
Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et polluants.

Objectifs

L'objectif central du Plan de Mobilité Entreprise est de proposer de nouveaux moyens pour optimiser les déplacements liés à l'activité économique des entreprises, à la fois ceux concernant les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels, mais aussi les déplacements vers l'entreprise.



Ce Plan de Mobilité Entreprise contribuera à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures ou d'actions concrètes qui permettront d'améliorer et d'optimiser les déplacements quotidiens liés au travail et proposeront des solutions d'accessibilité alternatives.

Le Plan de Mobilité Entreprise s'appuie traditionnellement sur des services et pratiques de déplacements dits alternatifs : transports en commun, mobilité douce (vélo, marche à pied) covoiturage, carsharing, télétravail.

Bénéfices : Win – Win – Win

Plan de Mobilité Entreprise

Pour les salariés

- Économies générées (prix du carburant, entretien du véhicule)
- Moins de problèmes de stationnement
- Tarification attractive (**mPass**, Jobkaart)
- Moins de stress et de fatigue
- Moins de risques
- Engagement dans une démarche éco-citoyenne

Pour les collectivités

- Diminution de la congestion routière
- Meilleure sécurité
- Réduction des nuisances et de la pollution de l'air
- Engagement dans une démarche de développement durable
- Se doter d'une image «verte» et «durable» de la collectivité

Pour les entreprises

- Meilleure qualité de service
- Réduction des coûts de stationnement
- Sécurité des déplacements domicile-travail
- Amélioration du climat social
- Engagement dans une démarche de management environnemental

mConcept

mConcept: un service gratuit offert par le Verkéiersverbond

Le Plan de Mobilité Entreprise est une **procédure participative** entre le *Verkéiersverbond* et l'entreprise, dont l'engagement actif est indispensable pour une réussite du projet. Le *Verkéiersverbond* vous offre gratuitement le soutien technique spécialisé pour élaborer un Plan de Mobilité Entreprise, adapté à vos besoins. Celui-ci se compose de trois phases :



mConcept

Deux types de démarche

Démarche complète

Application

- Site existant confronté à des problèmes en terme d'accessibilité
- Actions moyen /long terme

Démarche réduite

Application

- Changement de site
- Actions court/moyen terme

- 1. Diagnostic & Étude d'accessibilité**
 - Enquête mobilité « entreprise »
 - Enquête mobilité « employés » et analyse statistique
 - Analyse SIG (lieux de résidence des employés)
 - Analyse d'accessibilité du site (offre de transport en commun)
- 2. Élaboration d'un plan d'action**
- 3. Conseil et accompagnement dans la mesure du possible dans la mise en oeuvre des actions**

- 1. Diagnostic & Étude d'accessibilité**
 - Enquête mobilité « entreprise »
 - Analyse SIG (lieux de résidence des employés)
 - Analyse d'accessibilité du site (offre de transport en commun)
- 2. Élaboration d'un plan d'action ciblé adapté**
- 3. Conseil et suivi**

À l'aide de son service *mConcept*, le *Verkéiersverbond* offre deux types de démarches : lorsqu'il s'agit d'un site existant, il applique une démarche complète ciblée sur la situation actuelle du site de l'entreprise. Dans le cadre d'un changement de site, le *Verkéiersverbond* opte pour une démarche réduite adaptée au contexte du futur site de l'entreprise. Ceci s'explique principalement par le fait que dans le cadre d'un déménagement, une analyse complète avec prise en compte des pratiques de déplacement des employés n'est pas judicieuse dans la mesure où leur comportement va changer simultanément avec le nouveau contexte du futur site.

« Cette démarche vous donne l'opportunité de vous montrer exemplaire, à la pointe de l'innovation, particulièrement dans le champ de plus en plus incontournable du développement durable. »